

Comment fonctionnent les ciné-clubs

Léo Bonneville

Cinéma américain
Number 37, May 1964

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/51871ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN

0037-2412 (print)
1923-5100 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bonneville, L. (1964). Comment fonctionnent les ciné-clubs. *Séquences*, (37), 61–67.

min de fer traversant en roi la Hollande à la place de l'automobile, il semble n'avoir point vu les flots de bicyclettes qui sillonnent les rues et les routes des Pays-Bas. Décidément, il y a là une cécité vraiment chronique. Bien sûr, les Hollandais ont trouvé plus pratique et moins encombrant un moyen de locomotion à deux roues. Ce n'est pas pour rien qu'ils ont tracé le long des routes des pistes cyclables. L'auteur

(l'écrivain) aurait dû trouver un autre exemple.

Le film reste attrayant. Il est une heureuse combinaison de cinéma, d'une part, composé avec ordre et beauté et, d'autre part, sorti des caméras des chasseurs de "vérité". Cela atténue avantageusement le ton didactique que lui confère le commentaire du narrateur. Comment donc qualifier ce film ? Un bel hybride !

CHRONIQUE DU CINÉ-CLUB

(suite de la page 67)

Cela se vérifie rarement quand un comité actif assume vraiment la responsabilité du ciné-club. Mais quand on voit que 142 éducateurs s'occupent de cinéma depuis plus de 5 ans et que 88 participent depuis plus de 5 ans au fonctionnement d'un ciné-club, on est assuré sur la croissance du ciné-club. Car si les élèves passent, les professeurs restent souvent pour assurer la continuité.

Notons enfin la présence de 150 aumôniers faisant partie d'un comité de cinéma. Si leur présence est utile, on ne peut dire qu'elle est indispensable. Il arrive parfois — dans des collèges particulièrement — que l'éducateur est également prêtre. Il peut remplir les deux rôles. La présence de l'aumônier ne doit pas restreindre la respon-

sabilité morale du groupe. Les membres du comité ont le devoir de remplir leurs fonctions. Mais ils peuvent consulter l'aumônier qui peut leur donner son avis sur certains points qui sont particulièrement du ressort spirituel et religieux. Mais je trouve bizarre qu'on fasse dans certains ciné-clubs — heureusement de plus en plus rares — tirer les conclusions (pour ne pas dire la morale) d'une discussion par l'aumônier. Il appartient de droit à l'animateur de conclure une discussion d'après ce qu'il vient d'entendre de l'auditoire. Le ciné-club n'est pas le prolongement de la chaire. La séance de ciné-club n'est pas non plus une façon moderne de faire du catéchisme. Le ciné-club, c'est la jeunesse face à la vie telle qu'elle apparaît sur l'écran lumineux. Le ciné-club, c'est la conscience individuelle et collective qui s'interroge devant une oeuvre d'art.

Comment fonctionnent les ciné-clubs d'étudiants ?

COMMENTAIRES SUR LE RELEVÉ DES
CINÉ-CLUBS AU CANADA FRANÇAIS

Léo Bonneville

A considérer les conditions d'adhésion des ciné-clubs, il faut reconnaître que la grande majorité est une association libre : y adhère qui veut. Il me semble que c'est la formule la plus heureuse. Evidemment, les 19 écoles secondaires et les 19 collèges classiques qui engagent tous les élèves de certains degrés dans le ciné-club suppriment aux professeurs et au préfet de discipline un problème de répartition des tâches. Il s'agit, dans ces cas, de ciné-clubs qui (généralement) fonctionnent pendant la période des cours. Mais bien souvent le problème surgit au coeur du ciné-club même. Si les élèves sont ordinairement heureux de voir un film — cela les soustrait à un

Cf. *Séquences*, no 36, p. 69 : Qui fréquente les ciné-clubs d'étudiants ?

cours didactique — ils ne le sont pas nécessairement quand arrive la discussion. Et à ce moment-là — surtout lors des plénières — ils sont un poids lourd pour un ciné-club. L'inscription automatique sert rarement le groupe. Heureux si quelques élèves réfractaires finissent par apprécier le ciné-club mais les indésirables constituent un handicap pour le groupe. 53 ciné-clubs s'imposent à tous les élèves contre 293 qui sollicitent librement l'adhésion de ses membres.

122 ciné-clubs remettent à leurs adhérents une carte de membre. Cette pratique m'apparaît excellente. Elle permet à l'élève de se considérer comme faisant partie d'un vrai club où les membres se reconnaissent sur une pièce d'identité. Cette pratique est évidemment plus nécessaire dans un externat qu'un pensionnat mais dans ce dernier également la carte de membre a sa raison d'être surtout si le ciné-club est libre.

A l'heure où l'on parle tellement de coopération, il peut paraître surprenant que 76 ciné-clubs soient dirigés par une seule personne. Ces ciné-clubs confient à une personne le choix des films et la marche du ciné-club. C'est beaucoup pour un seul homme. Il me semble qu'un club nécessite un comité directeur composé de plusieurs personnes. Cela varie dans les 278 autres ciné-clubs entre 2-3, 4-

6, 7-9 et plus de 9 personnes. Mais ce sont les comités de 4-6 et de plus de 9 personnes qui sont les plus populaires. Il faut que les jeunes qui constituent l'ensemble des membres du ciné-club trouvent dans leur groupe des dirigeants qui puissent les représenter. Peu importe le mode de choix, l'important, c'est qu'un groupe d'élèves prennent en charge la destinée du ciné-club. Si vraiment quelques élèves sont responsables du ciné-club local, ils verront à trouver des membres, à choisir des films intéressants et à assurer des discussions enrichissantes. Une seule personne ne peut tout faire et d'une façon ou d'une autre, elle doit solliciter le concours de quelques élèves. Autant leur donner le statut de membre d'un comité responsable. Il n'est pas nécessaire que ce comité soit nombreux car s'il y a trop de membres certains se croient inutiles et, par contre, s'il y en a trop peu, certains n'arrivent pas à faire le travail exigé. Mais il importe surtout que le comité trouve les moyens pour assurer la bonne marche du ciné-club.

Un comité vraiment actif se donne la peine de réunir ses membres une fois la semaine (113 ciné-clubs le font) pour étudier certains problèmes, faire l'autocritique de la dernière séance et préparer la prochaine et aussi voir comment prolonger l'influence du ciné-

club sur tous les membres. Une séance mensuelle (91 ciné-clubs) m'apparaît bien insuffisante. Cela veut dire que la rencontre se borne à préparer la prochaine séance. Et que fait le comité durant tout un mois ? Il attend la prochaine séance ? 82 ciné-clubs ont une réunion bi-mensuelle: ils devraient tendre à la réunion hebdomadaire. C'est tout le ciné-club qui bénéficierait des réflexions du comité car un comité actif a bien des choses à penser : comment amener les membres à voir les bons films, comment les inviter à lire des livres sur le cinéma et aussi des critiques de films, comment signaler les films importants qui passent à la télévision, s'il faut préparer une semaine de cinéma ? ... Un comité qui se préoccupe de son affaire n'épuise jamais son ordre du jour lors de sa séance hebdomadaire. Et les autres ?

Il est heureux de constater que 289 ciné-clubs comptent à la direction la présence d'un éducateur. Cette présence doit être bénéfique à tout point de vue. Nous plaignons les 34 ciné-clubs qui en sont privés. L'expérience a prouvé que là où un éducateur compétent et dévoué participe à l'action du comité, le ciné-club connaît des succès et des progrès réels. Au contraire, trop souvent le départ d'un éducateur a compromis l'existence même du ciné-club. Cela ne devrait pas être.

(suite à la page 61)